



CALENDRIER DE PAIEMENT DEMI-PENSION : ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Le règlement s'effectue le mois précédant le mois de restauration

Le montant pour les familles est de 2,05 € par repas ,

Une boîte est disponible auprès des casiers, pour le paiement par chèque uniquement

Le chèque doit être signé et libellé à l'ordre de : Agent-Comptable Collège Rose Saint-Just

Le nom, prénom et la classe de l'élève doivent être inscrits au dos du chèque.

**Déduction possible de 1 jour par semaine à partir du mois de NOVEMBRE
en raison de la situation actuelle.**

HORAIRES : DE 07H30 A 11H30

Le règlement s'effectue le mois précédant le mois de restauration

REGLEMENT DU MOIS COMPLET (SANS DEDUCTION DE JOURS)

MOIS DE RESTAURATION	NOMBRE DE JOURS	DATES DE PAIEMENT	PRIX R €	TOTAL €
OCTOBRE 2017	12	25-26-27 sept	2,05	24,60 €

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

Il n'y aura pas de service de Restauration le lundi 25 et mardi 26 septembre 2017.

Merci de votre compréhension.

LES REPAS DU 12, 18, 19, 21,22 , 25 et 26 SEPTEMBRE SERONT DEDUITS AUX FAMILLES (14,35 euros) SUR LE PAIEMENT DE NOVEMBRE .

les repas du 14 et 15 septembre ayant été produits et livrés par la Datex ne seront pas remboursés.

Il est demandé aux parents de prévoir l'appoint
lors du règlement en espèces

La Gestionnaire
N. NINO